

Participants :	Thomas ROUSSEL
Diffusion du C-R :	KILIAN Anne, MATHE Anne, FEß Eric, KALUS Carsten
Rédacteur :	Thomas ROUSSEL

Objectif des visites

Les trois visites avaient pour but de vérifier le bon état des mesures compensatoires (MC4) mises en œuvre dans le cadre du projet de parc photovoltaïque de Porcelette-Diesen – tranches 1 et 2 **en phase d'exploitation**.

Les mesures à suivre étaient les suivantes :

MC1	Création et entretien des nouvelles mares
MC2	Création d'habitats terrestres, zones refuges
MC3	Maintien d'un couloir de connexion entre les mares

Suivi de la mesure MC1

Plusieurs mares ont été créées dans le cadre de ce projet : 2 mares bâchées et 3 mares non bâchées, toutes en dehors du périmètre du parc.

Les deux mares bâchées (une au nord-ouest et une au sud du parc) et la mare non bâchée du sud-est étaient en eau au printemps 2025, mais durant l'été, avec un niveau d'eau bien inférieur à ce qui avait pu être observé en 2024 : il n'a pas plu pendant plusieurs semaines en 2025.



Mare bâchée au sud

Les trous présents au niveau de la bâche de la mare du sud ont bien été réparés durant le printemps 2025.

Au moins 2 mâles de Crapaud vert y ont été entendus, de très nombreux têtards étaient présents dans la mare. Quelques têtards de Grenouille commune/rieuse y ont aussi été observés.

Plusieurs déchirures et trous étaient aussi présents au niveau de la bâche de la mare au nord-ouest, leur colmatage a aussi été fait au printemps 2025 mais une partie des rustines a été sans doute arrachée par des sangliers, il faudrait donc les remettre en place.

Au moins 4 individus de Crapaud vert y ont été observés, dont 2 mâles chantant des pontes et des têtards y ont été observés.

De nombreux têtards de Grenouille commune/rieuse y ont aussi été observés.

Aucun poisson n'a été observé au sein de ces mares ce qui est une très bonne chose (les poissons peuvent être des prédateurs de larves d'amphibiens).

Aucune végétation aquatique ne se développe pour le moment au sein de ces deux mares.

Les 2 mares non bâchées situées au nord ne présentait pas d'eau libre disponible pour les amphibiens en 2024. Elles ont été bâchées durant l'hiver 2024/2025.



Mare nouvellement bâchée au nord

Au moins quatre mâles adultes de Crapaud vert ont été entendus et observés dans la mare située le plus au nord. Une dizaine de jeunes individus de Grenouille commune y ont aussi été observés. De nombreux têtards de Grenouille commune/rieuse y ont été observés.

La mise en place de la bâche est donc un réel succès pour les amphibiens.

La mare située au nord-ouest, nouvellement bâchée, a fait l'objet d'une taille de la végétation arbustive se développant tout autour d'elle. Aucun amphibien n'a été observé ou entendu en 2025.



Ces deux mares n'ont presque pas vu leur niveau d'eau baisser suite à la sécheresse de l'été 2025, mais de nombreuses algues s'y sont développées.

Les mares bâchées auront permis à de nombreux amphibiens de se reproduire : Crapaud vert, Grenouille rousse, Triton alpestre dans la mare sud, Crapaud calamite, Grenouille rousse et Triton crêté.

La mare non bâchée située au sud-est du parc a toujours été en eau jusqu'à la sécheresse de l'été 2025 ou elle fut totalement sèche.



Mare non bâchée au sud-est

Un mâle de Crapaud vert y a été observé en juin 2025.

Suivi de la mesure MC2

Plusieurs aménagements pour le refuge de la petite faune (reptiles et amphibiens) ont été mis en place à proximité directe du parc et des 5 mares dans le cadre de ce projet : de grands hibernaculums ont ainsi été créés (des tas de sable et de pierres). Tous sont fonctionnels (nombreux terriers de rongeurs/reptiles) et parfaitement bien réalisés, la végétation arbustive a été coupée au niveau des deux mares du nord-ouest. Les Robiniers faux-acacias situés autour de la grande mare au nord-ouest se sont très rapidement développés en un mois, il faudra surveiller leur développement.

Aucune flaque ni aucun amphibien n'a été entendu ou vu au sein du parc, mais de nombreux individus (adultes et juvéniles) de Crapaud vert et de Crapaud commun ont été observés sur le chemin en bordure directe du parc.

La végétation repousse naturellement de part et d'autre de la clôture entourant le parc, entre les rangées de modules mais aussi sous et entre les modules.

Le maintien d'habitats ouverts permettant le déplacement des amphibiens (et des reptiles) au sein du secteur est indispensable pour le bon accomplissement de leur cycle biologique. Une fois sortis de leur léthargie hivernale, les amphibiens (tout comme les reptiles) se déplacent afin de rejoindre leurs zones d'alimentation et de reproduction (les mares et points d'eau pour les amphibiens et les zones ensoleillées à végétation rase – ici les hibernaculums et les abords des panneaux photovoltaïques pour les reptiles).

Ces hibernaculums ont été créés à proximité directe des nouvelles mares, en bordure du parc.

Par endroits, la végétation arbustive s'y développe et il faudra donc à moyen terme la couper, essentiellement au niveau de la mare bâchée nord-ouest, une coupe a été effectuée au printemps 2025, mais les Robiniers faux-acacias se sont très rapidement redéveloppés, il faudra rapidement les tailler.



Plants de Robinier faux-acacia autour de la grande mare bâchée au nord-ouest durant l'été 2025

Suivi de la mesure MC3

Le maintien d'habitats ouverts permettant le déplacement des amphibiens (et des reptiles) au sein du secteur est indispensable pour le bon accomplissement de leur cycle biologique. Une fois sortis de leur léthargie hivernale, les amphibiens (tout comme les reptiles) se déplacent afin de rejoindre leurs zones d'alimentation et de reproduction (les mares et points d'eau pour les amphibiens et les zones ensoleillées à végétation rase – ici les hibernaculums et les abords des panneaux photovoltaïques pour les reptiles). Ces hibernaculums ont été créés à proximité directe des nouvelles mares, en bordure du parc.

Les ouvertures faites au niveau du pied du grillage sont toujours fonctionnelles.

Aucun obstacle infranchissable par la petite faune et plus particulièrement par les amphibiens et les reptiles n'est présent au sein ni autour du parc. **Les amphibiens et les reptiles peuvent donc librement traverser le parc.**